

Concours régional Papier Monochrome 2026

sous la houlette de Pierre Moulin commissaire régional UR01

tél : 06 41 80 72 65 mail : iap010706@hotmail.fr

Ce concours sera accueilli par le club « Artois Flandre Photos » à Liévin le samedi 7 mars 2026.

Déroulement du concours

- **Adresse : C.C.S les « Hauts de Liévin » - salle Michel Blondeau
rue de la liberté 62800 Liévin**
- **Ouverture des portes à 8h30**
- **Première partie du jugement de 9h à 12h / 12h30**
- **Déjeuner pris au restaurant** (voir fiche en annexe)
- **Suite du jugement de 14h à 17h / 17h30**
- **Annonce des résultats**

Définition d'une photo monochrome :

Une œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome devant figurer dans la catégorie Noir et Blanc.

Ainsi, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur, créée volontairement par l'auteur, devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur. Voir **page 30** du guide des compétitions

- **Règlement commun à toutes les compétitions :** vous référer à ce même guide **pages 23 à 26.**
- **Inscriptions sur le site :**

Pour toutes les compétitions il est obligatoire de fournir le fichier numérique correspondant dès l'inscription sur le site des compétitions au format **1920 x1920** pixels en JPEG : au moins une des dimensions doit être strictement égale à 1920 px et l'autre avoir un maximum de 1920 px), en format JPEG incluant le profil colorimétrique sRGB et d'un poids maximum de 3 Mo. **P 27.**

- **Présentation des œuvres**

Le plus grand soin est demandé aux participants dans la réalisation du montage de leur photo. Les œuvres doivent être présentées sur ou sous un support semi-rigide en carton d'un format de 30x40 cm +/- 5 mm. Une totale liberté de dimension est laissée à l'œuvre à l'intérieur de ce format. L'épaisseur totale de la présentation doit être comprise entre 1 et 2,5 mm. **Les étiquettes autocollantes de format 105 mm x 70 mm doivent être apposées au dos du support des photos. Ne pas modifier leur taille. Leur position au verso des photos doit être : en haut à gauche, les étiquettes seront collées dans le sens de lecture de l'image** : **pages 34 et 35**

- **Clôture des inscriptions : le 22 février à 23 h 59.**
- **Acheminement des colis : date limite de réception le lundi 2 mars : trois possibilités**

- soit les envoyer par La Poste au domicile du commissaire :

Pierre Moulin 9 avenue de la résistance 62800 Liévin

- soit les apporter directement chez Pierre (le matin) après lui avoir téléphoné pour vous assurer de sa présence
- soit les déposer au Photo-club d'Avion le mercredi 25 février de 15h à 18h :

Centre culturel « Jean Ferrat » - Place des droits de l'enfant - 62210 Avion.

